

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 9 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Jocelyne CLAUZIER, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie MERCIER, Mostefa BENAOUA, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, Frédéric MOSER, Jean-Claude DUFOUR, Lydia SAFSAF*, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Roger MAJDALANI a donné pouvoir à Wilfrid COUPE
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Patrice LANGIN
Nicolas MURE-RAVAUD a donné pouvoir à Nora BELATTAR
Myriam SIMON a donné pouvoir à Jocelyne CLAUZIER
David CHIZAT a donné pouvoir à Bernard JAVAZZO

ABSENT :

Marguerite LENOBLE
Adel BOUSSETTA

*Arrivée à 18 h 42

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard JAVAZZO est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2019

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juillet 2019.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2019.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 27 SEPTEMBRE 2019 AU 27 OCTOBRE 2019

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1- Election d'un adjoint

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal **à la majorité des membres**,

MAINTIENT le siège d'adjoint devenu vacant.

DECIDE sur proposition du Maire de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

PREND ACTE que l'adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait le siège devenu vacant.

PROCEDE à la désignation du 7^{ème} adjoint au scrutin secret à la majorité absolue :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 31
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral).....0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)..... 31
- e. Majorité absolue..... 17

Ont obtenu : Bernard JAVAZZO 6 et Marysa DOMINGUEZ 25

Madame Marysa DOMINGUEZ 25 voix

Madame Marysa DOMINGUEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée **septième adjointe**.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux rectifications nécessaires au tableau du conseil municipal.

2-Télétransmission des actes – Avenant à la convention

Rapporteur : Maryse MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État pour l'extension du périmètre de transmission des actes relevant de la commande publique, ainsi que toutes les pièces y afférent.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer d'éventuels avenants à cette convention permettant d'étendre son périmètre à de nouveaux actes soumis au contrôle de légalité.

3-Dénomination d'une rue

Rapporteur : Marjorie MERCIER

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE la dénomination « Rue de la Gare » pour la voie créée suite à la construction de la halte ferroviaire d'Yvours.

DIT que l'acquisition des nouvelles plaques de rues ainsi que celles des éventuelles nouvelles numérotations seront financées par la commune de Pierre-Bénite lorsque celles-ci sont situées sur son territoire.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

4-Conclusion d'un bail pour le local

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail visant à louer le local, propriété de Lyon Métropole Habitat, situé au Avenue de Haute-Roche, 69310 PIERRE-BENITE.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

5-Constrution d'un pôle sportif – Avenant aux marchés de travaux

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer les avenants suivants et tous les documents s'y rapportant

Lot N°	Désignation	Montant marché initial	Montant avenant	Montant marché + avenant	% écart introduit par l'avenant
09	Carrelage Faïences Revêtement sol	119 430.88	15 644.64	135 075.52	13.10 %
11	Equipements sportifs	108 402.09	6 695.62	115 097.71	6.18 %

DONNE tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au budget.

6- Construction d'un pôle sportif – ENEDIS – Convention de servitude

Rapporteur : Patrice LANGIN

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 6 contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE le projet de convention de servitude de tréfonds proposé par ENEDIS qui sera conclu à titre gratuit et pour une durée équivalente à celle des ouvrages réalisés, sur la parcelle communale AE 426, sur une emprise de 3 m de large et de 2 m de long,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer avec ENEDIS cette convention, tous les documents y afférents, et tous documents concourant à sa mise en place juridique.

7- Admission en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur : Yann Yves DU REPAIRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 147.90 € et de l'admission en créances éteintes pour un montant de 8 030.75 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à viser toutes les pièces se rapportant à ce dossier, et à procéder aux dépenses sur les comptes 6541 (non-valeurs) et 6542 (créance éteintes).

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 chapitre 65.

8- Contrat de cession des droits d'auteur – livre « Voyage au pays de la pierre bénite »

Rapporteur : Jacques ROS

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires relatifs à ce contrat de cession de droits d'auteurs et à l'exploitation commerciale du livre "Voyage au pays de la pierre bénite".

DIT que les recettes liées aux ventes du livre seront inscrites sur le budget 2019.

9- Participation de la ville de Pierre-Bénite au financement d'une partie des licences sportives pour les enfants et les jeunes Pierre-Bénitains scolarisé ou non, de la naissance jusqu'à la fin de collège inclus, pour l'année 2019 - 2020

Rapporteur : Wilfrid COUPE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de participer à la licence sportive de tout enfant et/ou jeune scolarisé, de la naissance jusqu'au collège inclus licencié à hauteur de 50 €.

DIT que cette participation viendra en déduction du prix total de la licence sportive et sera remboursée en fin d'année 2019 aux différents clubs sportifs pour la saison 2019/2020.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune.

POLE TECHNIQUE

10- Exploitation des installations thermique des bâtiments communaux

Rapporteur : Patrice LANGIN

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société DALKIA ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché relatif à l'exploitation des installations thermiques avec la société DALKIA ;

DIT que cette dépense est imputée sur les crédits des budgets 2019 et suivants.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif de la commune.

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN

11- Convention d'intervention de la police municipale sur les voies ouvertes à la circulation publique de Lyon Métropole Habitat

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la résiliation de la convention d'intervention de la police municipale sur les voies privées ouvertes à la circulation publique de Lyon Métropole Habitat d'août 2016, avec effet différé à la date de signature de la nouvelle convention objet de la présente délibération.

APPROUVE le contenu de la nouvelle convention d'intervention de la police municipale sur les voies ouvertes à la circulation publique de Lyon Métropole Habitat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants et tout autre document s'y rapportant.

DIT que les sommes perçues au titre de cette convention seront inscrites sur le budget de la commune (imputation comptable 7588 - Autres produits divers de gestion courante).

12- Prolongation convention générale entre la commune de Pierre-Bénite et le Centre Social Graine de Vie pour une durée de 18 mois

Rapporteur : Marysa DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu de la convention générale entre la commune de Pierre-Bénite et le Centre Social Graine de Vie et sa prolongation pour une durée de dix-huit mois à compter du 1^{er} août 2019.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants et tout autre document s'y rapportant.

13- Nouvelle convention de gestion terrain de l'ex-résidence des Arcades

Rapporteur : Jérôme MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres, 5 abstentions du groupe « Divers gauche, laïque et Républicaine »

APPROUVE le contenu de la convention de gestion du terrain de l'ex-résidence des Arcades,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants et tout autre document s'y rapportant.

POLE FAMILLES & EDUCATION

14- Règlements de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

Rapporteur : Nora BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE les règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant municipaux.

15- Convention pour l'intervention d'un médecin de crèche

Rapporteur : Eliane CHAPON

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et le Docteur Pieranne AOUNI, valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228

16- Convention d'accompagnement à l'analyse de la pratique des équipes Petite Enfance

Rapporteur : Sandrine COMTE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et Passage Parentalité – SAS Amana, valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 juillet 2020, et tous les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif de la collectivité.

17- Renouvellement de la convention entre la commune de Pierre-Bénite et le groupe Babilou

Rapporteur : Nora BELATTAR

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite et « le Groupe Babilou », valable du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2020.

DIT que les crédits sont prévus chapitre 011 article 6228 sous fonction 641.

18- Signature de la convention 2019-2020 entre la commune de Pierre-Bénite, la communauté de communes de la vallée du Garon et la société Persée

Rapporteur : Dominique LARGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Pierre-Bénite, la communauté de communes de la vallée du Garon, et la société Persée, valable pour l'année scolaire 2019-2020, et tout document afférent à cette convention.

DIT que les crédits sont prévus au budget de la commune.

POLE CULTURE

19- Adoption du projet d'établissement 2019-2020

Rapporteur : Marysa DOMINGUEZ

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'établissement de l'école de musique.

Le Maire lève la séance à 19 h 55